



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 16 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU**, Maire.

Présents : Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Vincent MAIRE, Allison BAUDOIN-SALLEZ, Christian JACQUES, Quentin GERARD, Fanny CARDOT, Ghyslaine GSCHWEND, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Romane MAAS, Stéphanie HINDELANG.

Absents excusés : Laetitia RÉVEILLÉ, Guillaume ÉTÉVÉ

Procuration :

Laetitia REVEILLE a donné pouvoir à Fanny CARDOT,
Guillaume ÉTÉVÉ a donné pouvoir à Sébastien FRESSE.

Madame Fanny CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

Institutions et Vie Politique : Intercommunalité :(5.7)
Objet : Transition énergétique
Délibération : D_65_2026

M. le Maire expose aux conseillers municipaux que la Communauté de Communes Moselle Madon (CCMM) veut se doter d'un panel de zones qui pourraient éventuellement accueillir des sites pour installer des panneaux solaires en agrivoltaïsme (c'est-à-dire des panneaux solaires installés au-dessus de cultures). Dans cette perspective, la CCMM a confié au bureau d'études Espaces et Territoires une mission visant à identifier les secteurs les plus propices à leur implantation.

Il précise que le résultat de cette étude avait donné une zone de 91 hectares située entre Flavigny sur Moselle et Pulligny pouvant être utilisée potentiellement pour le développement de projets photovoltaïques au sol et plus spécifiquement agrivoltaïques.

Par délibération du 09 décembre 2025, la commune de Flavigny sur Moselle avait donné un avis défavorable à l'implantation de ce projet photovoltaïque /agrivoltaïque aux motifs suivants :

- une surface globale trop vaste,
- une zone soumise à l'aléa minier,
- la proximité immédiate d'un axe routier,
- un doute sur les modalités d'exploitation des terres après l'installation des panneaux photovoltaïques et son impact sur la biodiversité,
- et surtout l'existence d'autres secteurs potentiels présentant un impact visuel moindre, tels qu'identifiés dans l'étude

Suite aux changements de municipalité, la CCMM redemande la position de la commune sur ce projet.

M. le Maire propose de maintenir la position prise en décembre 2025 par l'ancienne municipalité et propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** la position de la commune de Flavigny sur Moselle prise par délibération du 09 décembre 2025 (N°64_2025)
- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à l'implantation d'un projet photovoltaïque/agrivoltaïque sur la zone de 91 hectares située entre Flavigny sur Moselle et Pulligny



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 22 juin 2026
Pour extrait conforme
Dominique ROUSSEAU, Maire

[[[signature1]]]



Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU
2026.06.23 11:10:14 +0200
Ref:11260502-16989406-1-D
Signature numérique
le Maire